



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - Basse-Terre

0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net - secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsasctgtg.org



Y-a-t-il un **taux d'incidence « vaccinal »** pour expliquer l'épidémie de trépassés en cours !

Rappelons-nous de cette fameuse formule, sortie du chapeau des prestidigitateurs scientifiques de l'époque : Le taux d'incidence ! C'était le nouveau loup pour nous empêcher de rentrer dans les bois du « complotisme ». Nul ne sait précisément qui a inventé cette formule prétendument scientifique mais tout le monde y était accroché, l'ARS et la Préfecture en premier, et nous avons droit à une litanie hebdomadaire... Il fallait créer une corrélation entre le refus de l'injection ARNm et le nombre de mort par la Covid. Mais voilà que, comme nous l'avions pressenti dès le début, les conséquences et effets secondaires de l'expérience génique sont de plus en plus visibles et indéniables. Le déni et silence de plombs imposés ne sauraient endiguer les « vagues » de morts et de malaises en cours et nous sommes en droit de nous interroger sur l'origine de ce phénomène.

Il n'y a qu'en France qu'existe encore un « petit village de Gaulois » convaincus d'avoir trouvé une **potion magico-génique** mais heureusement que, comme partout sur terre, la très grande majorité a fini par se rendre compte de l'escroquerie monumentale. Quelques « représentants du peuple » ont même, très sérieusement, le projet de faire condamner tout esprit critique au détour d'une loi qui n'avait rien à voir avec le sujet. C'est dire le caractère vicieux et vicié de la pensée de nos dirigeants qui considèrent, désormais, le libre arbitre comme étant une émanation de « l'Eglise de complotologie ».

Ainsi l'article 4 du projet de loi « contre les dérives sectaires » a été remis à l'Assemblée nationale – et **adopté ce jour après avoir été retoqué hier** - malgré un avis défavorable du Conseil d'État et sa suppression au Sénat. Cet article « **Punit de 15 000 euros d'amende et d'1 an de prison «la provocation à s'abstenir de suivre un traitement médical thérapeutique ou prophylactique alors «qu'en l'état des connaissances médicales. Cette abstention serait manifestement dangereuse pour leur santé selon les autorités médicales en place et l'état des connaissances actuelles** ».

C'est une députée Macroniste – accessoirement visiteuse médicale pour la firme pharmaceutique GSK, qui serait à l'origine du retour de l'article 4 de la loi sur « les dérives sectaires », interdisant la critique des traitements par la **potion magico-génique**. Et pour passer en force, ce serait une autre Députée Macroniste – Rhumatologue et accessoirement toujours très liée à des groupes pharmaceutiques (309 liens d'intérêts) – qui avait la noble tâche de « convaincre » les députés réticents, si tant est il y en a !

C'est surtout l'indéboulonnable VERAN qui est venu prêter main forte pour cracher son venin sur l'hydroxy-chloroquine et, bien-sûr, sur le scientifique qui dérange les affaires - le Professeur RAOULT. Evidemment, il est limpide qu'aucun lien d'intérêt ne saurait motiver un tel acharnement à placer, dans une relative discrétion, un tel article dans une telle loi.

Pourtant, si on devait appliquer au nombre de « vaccinés », leur fameuse (et fumeuse) formule de taux d'incidence, c'est-à-dire **le nombre de nouveaux cas détectés sur les sept derniers jours qu'on divise par la population cible et qu'on multiplie par 100.000**, il y aurait de quoi gravement s'inquiéter... Même la Guadeloupe, pourtant peu « vaccinée », connaît ce phénomène de trépassés sans autres explications qu'un arrêt de cœur... Le problème est que pour mourir il faut toujours passer par la case « arrêt de cœur », que donc s'est-il passé avant l'arrêt du cœur ?

De plus en plus de citoyens, même parmi ceux qui reconnaissent avoir été contraints par la propagande ou l'obligation, commencent à se douter de la corrélation avec la potion magico-génique. Le sujet est devenu très sensible dans les cercles médicaux et ne peut être débattu que sous le sceau de l'anonymat. Cela inquiète en haut lieu, au point où il leur faut pondre une loi pour se protéger de toutes contestations, dans un premier temps, et de toutes accusations, dans un deuxième temps.

Ils font mieux que les Nazis qui brulaient les livres, ils interdisent de remettre en question les « savoirs scientifiques » qu'ils imposent au nom de la raison... **économique**. 15.000 Euros et une année à l'ombre pour avoir douté, c'est le retour flagrant d'une inquisition et cela ne semble pas interroger nos « penseurs de salon » qui préfèrent s'offusquer que la population fasse droit à une famille propriétaire contrainte à vivre sous une tente. Soit dit en passant, la mère de famille est d'origine Européenne, cela n'a pas empêché nos petits instruits encravatés de prédire une catastrophe raciste initiée par le bon peuple. **C'est à croire que la pensée contemporaine est enfermée dans un bocal !**

Nous n'avons plus d'intellectuels honnêtes, pointus et engagés aux côtés du peuple, tous se suffisent des miettes systémiques et participent au déni organisé. Ce déni est encore plus prégnant depuis le début de la COVID, mais les tentatives de jeter une chape de plomb sur un nombre exponentiel de cancers, de myocardites, de malaises invalidantes de toutes sortes, de cycles menstruels déphasés, de pathologies surgissantes diverses et variées et, surtout, de décès sans explications n'arrivent plus à empêcher le retour de la raison et du doute scientifique.

Tout défenseur des Droits humains doit s'élever contre cette nouvelle initiative législative qui relève de l'immixtion idéologique dans le domaine scientifique et dans les libertés publiques. Dans le domaine scientifique, parce que la science est toujours en mouvement, les connaissances d'hier sont souvent contredites par celles d'aujourd'hui qui, elle-même, le seront par celles de demain. Dans le domaine des libertés publiques, parce qu'il appartient à chacun de choisir son soin après avoir été librement éclairé. **Si on persiste à imposer un soin inefficace, on imposera quoi après ?**

Voilà pourquoi, la FSAS-CGTG – en tant qu'organisation syndicale de classe et de masse, dénonce les vellétés du système néo-libéral, acculé par ses propres erreurs et turpitudes, à poursuivre sa tyrannie à bas bruit pour tuer la résistance de la raison et du bon-sens.

Yo jwé grenndé èvè kô an-nou... Fô yo péyé-y kôtôk !

La FSAS-CGTG appelle la population à se relever, à douter, à s'interroger, à user de son libre arbitre et à refuser l'inadmissible tyrannie qui vient... après la catastrophique obligation vaccinale !

Pa pè, pa wont ! Sé yo i pè, sé yo i wont... sé yo pou péyé !

La FSAS-CGTG maintient ses revendications pour une autre orientation sanitaire pour l'Archipel et :

- **L'abrogation de cet article despotique.**
- **L'abrogation de l'obligation « vaccinale ».**
- **Le paiement des arriérés des professionnels résistants qui n'ont aucunement fauté.**
- **La reconnaissance des effets secondaires graves des solutions à base d'ARNM.**
- **L'indemnisation à la hauteur des préjudices moraux, physiques et psychiques...**

Basse-Terre, le 14 Février 2024.

